

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
de l'APR-UQAM tenue le 22 septembre 2004, de 9 h 30 à 12 h,
au local N-7550 du pavillon de l'Éducation**

Étaient présents, présentes :

André Bergeron (jusqu'à 10 h 30)
Denis Bertrand
Louise Dupuy-Walker
Monique Lemieux
Roch Meynard
Gilles Therrien

Était absente :
Denise Daoust

Louise Dupuy-Walker préside la séance et Monique Lemieux agit comme secrétaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'André Bergeron appuyé par Roch Meynard, les points 3 et 4 de l'ordre du jour sont inversés. L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 août 2004

Adopté à l'unanimité sur proposition de Gilles Therrien appuyé par André Bergeron.

Dans les affaires en découlant, deux points sont mentionnés : 1. Louise Dupuy-Walker rappelle qu'une première version du questionnaire sera disponible bientôt. 2. Suite aux informations fournies par Roch Meynard, on abandonne l'idée de la deuxième ligne téléphonique, qui serait trop coûteuse.

3. Discussion sur le protocole

En préliminaires à la discussion formelle des divers articles du projet de protocole déposé par le comité présidé par Gilles Therrien, André Bergeron pose une question et exprime une réserve. La question est de savoir si, en vue de la négociation avec l'UQAM, on pourra ajouter « une liste d'épicerie ». Gilles Therrien répond par l'affirmative. La réserve est, pour le président, un problème d'éthique lié au statut des membres de l'association : le protocole devrait-il être restreint aux membres en règle ? Le fait même de soulever cette question ne fait pas consensus : Roch Meynard soutient

que nous avons une association *bona fide* et qu'il n'y a pas d'ambiguïté; le protocole vient d'une initiative de l'Université et nous devons rester dans cette perspective. L'entente s'applique, selon lui, à l'ensemble des retraités, même si elle est négociée et signée par l'Association. Denis Bertrand soutient également qu'en tant qu'association, on ne signe que pour nos membres.

La question du local suscite des inquiétudes : les membres voudraient plus de précisions au sujet de la rubrique « accès à un local ». Les membres du Conseil s'interrogent également sur le titre qui devrait figurer sur la carte officielle et sur le partage de responsabilités entre l'APR et l'UQAM au sujet du registre suggéré dans la version préliminaire. Après cet échange informel, on passe à l'étude du projet point par point.

Point 1.

On suggère de trouver une alternative à l'expression « rendre hommage » et de modifier le libellé de « avancement et diffusion des connaissances » par « conforme aux missions de l'université ».

Points 2, 3 et 4 : pas de changements

Point 5. A modifier : qu'il peut partager, au besoin (au lieu de « qu'il, elle partage »).

Il faudra aussi clarifier, dans la négociation, la dimension individuelle et la dimension APR.

Point 6. Accepté sans modifications.

Point 7. Au lieu de « les taxes réclamées », écrire « les taxes qui pourraient être réclamées ».

Point 8. Accepté sans modifications.

On revient ensuite à l'énoncé de principes, qu'on suggère de reformuler dans le sens d'une contribution à poursuivre avec l'institution. Le projet global est accepté par le conseil, sous réserve de modification de l'énoncé de principes.

4. Informations.

4.0 Le conseil désire féliciter notre collègue Denis Bertrand pour le prix qui lui a été accordé par l'Association internationale de pédagogie universitaire lors de son dernier congrès à Marakesh, de même que Joseph Rouleau pour les nombreux prix et hommages reçus en 2004.

4.1 Monique Lemieux pense être en mesure de fournir les textes pour une publication du bulletin à la mi-octobre

4.2 Tel que mentionné dans le suivi du procès-verbal, Louise Dupuy-Walker informe le conseil qu'une version du questionnaire sera bientôt disponible. Il n'y a pas d'autre information pertinente à donner sur les comités du conseil (la liste exhaustive figure dans le document intitulé *Comités, initiatives, tâches et représentations APR-03b*).

4.3 Comité de valorisation du patrimoine : André Bergeron signale que Suzanne Lemerise ne pourra plus en faire partie. On suggère que Denis Bertrand la remplace; celui-ci se montre intéressé, mais signale son peu de disponibilité pendant la période où il a accepté d'être directeur intérimaire de la campagne de Centraide pour l'UQAM.

4.4 Lettre déposée par André Bergeron, signée par le président du SPUQ, et faisant état de la participation d'André Bergeron au Comité de synergie intergroupes et au Comité d'attribution des distinctions de reconnaissance des équipes.

4.5 Assemblée statutaire de la FRUQ du 29 octobre : André Bergeron ne pourra y assister; Louise Dupuy-Walker est suggérée comme remplaçante.

4.6 Dépôt par Roch Meynard du bilan et de l'état des revenus et dépenses au 15 octobre 2004 (APR-08a, APR-08b).

4.7 Au point divers, les questions suivantes sont soulevées :

1. Il y aurait lieu de rediscuter des modalités d'attribution de la bourse APR-UQAM (cf Note de service du 27 août, déposée en séance, et qui fait état des disponibilités du fonds de la bourse APR-UQAM). Soulignons également dans cette rubrique la lettre de Guy Goulet au président invitant les professeurs retraités à participer généreusement à la campagne *Prenez position pour l'UQAM*, lettre déposée en séance.

2. Certains membres souhaitent qu'on mette à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre du conseil une discussion sur les aspects humains de la retraite, dont la maladie et autres dimensions de la vie.

5. Après une brève discussion, les membres décident de ne pas donner suite à l'idée d'envoyer une carte d'anniversaire aux membres qui n'ont pas d'adresse courriel.

Levée de la réunion : 12 h.

Secrétaire : Monique Lemieux